REPONSE A UNE LETTRE DE DOM JEAN MABILLON, SUR LES...

RÉPONSE
A
LA LETTRE
DE DOM
JEAN MABILLON,
Sur les Saints des Catacombes.

NE soyez point surpris, mon très-Révérend Pére, que je vous écrive en François. Il s'agit ici d'une affaire qui n'est pas seulement pour les Sçavans ; c'est l'affaire du peuple, qui court risque, selon vous, de s'attacher par une dévotion tendre & ardente à des Saints, qui ne sont pas Saints. La chose mérite bien qu'on l'en instruise. Or pour être instruit, il faut qu'il nous entende. Parlons donc, s'il vous plaît, mon Pére, d'une maniére à être entendus, mais

en même tems d'une maniére à pouvoir être crûs.

Vous aimez la vérité, & je l'aime : vous êtes franc & je le suis ; c'est le moyen de prendre comme il faut ce qui se dit de part & d'autre, & d'avancer beaucoup en peu de tems.

Vôtre écrit blame deux choses, dans ce qui se pratique à l'égard de ce qu'on appelle les Saints des Catacombes. 1. Le culte qu'on rend à des Reliques, la plus part fort suspectes. 2. La solemnité qui se célébre à l'égard de ceux, qui, quand ils seroient véritablement Saints, sont toûjours des Saints inconnus.

Pour vous montrer, mon Pére, que ce n'est rien moins que l'envie de contester qui me porte à vous répondre, je vous déclare d'abord que je ne prends parti pour aucune de ces Reliques en particulier. D'autres sans moi s'éforceront de publier que Saint Ovide des Capucines, Saint Attien des Theatins, Saint Felicissime des Petits Augustins, Saint Victor du Val de Grace : que les Saints de Chaillot & de toutes les Maisons de la Visitation, des Ursulines & de presque toutes les autres Communautez de Paris & du Royaume, ne sont point des Saints tels qu'il vous a plû de les dépeindre, dont on ne peut sçavoir au vrai, ni s'ils sont Martyrs, ni même s'ils sont Chrétiens.

Oui, mon Pére, je le soûtiens avec vous

vous, les Moines en deussent ils crever ? il faut que tous ces Saints là demeurent sans octave, sans sermon, & sans aucune fête solemnelle.

Ce que je veux vous dire seulement, c'est que, la maniére dont vous vous y êtes pris pour les attaquer me paroît & très-facheuse pour vous, & très-injurieuse à la sainte Eglise Romaine.

Pour commencer par le premier article, faites, s'il vous plaît, réfléxion au Decret de la Congrégation des Rites que vous avez cité si souvent, & qui sert de fondement à vôtre Piéce. Il porte que *la permission de faire l'Office des Saints dont on a les Corps ou quelque Relique insigne, ne doit être entendu que de ceux qui sont dans le Martyrologe* : & cela pourvû qu'il soit constant que la Relique qu'on prétend avoir, est éfectivement de ce même Saint.

Ce Decret, comme vous voyez, a deux parties. La première veut que le Saint dont on fait l'office, se trouve dans le Martyrologe : la seconde qu'il y ait preuve constante & indubitable que ce Saint du Martyrologe est le même dont on a la Relique.

Si les Saints dont on fait l'office dans vos Eglises à titre de Relique sont tous dans le Martyrologe, c'est ce que je n'ai pas examiné. Je sçai seulement qu'il n'y en a aucun de ceux des Catacombes dont le nom ne se lise dans le Martyrologe.

 Tout

Tout consiste donc à prouver que le Saint du Martyrologe est celui dont on a la Relique en vertu de laquelle le fait la Fête. Or ce point qui est l'essentiel du Decret, je soûtiens qu'il vous condamne vous & vos Eglises plus qu'aucune autre du Royaume.

Car pour commencer par S. Germain des Prez, la solemnité que vous faites de Sainte Marguerite avec un Office de douze leçons, une Indulgence, une Procession, à quoi il faut joindre encore ce continuel son des Cloches qui fait chez vous la meilleure partie de la Fête; tout cela est une prévarication formelle contre le nouveau Decret: puis que vous ne le faites qu'à raison d'une écharpe ou d'un ruban appellé la Ceinture de Sainte Marguerite.

Or de bonne foi êtes-vous persuadé que cette prétenduë Ceinture dont vos Religieux ceignent eux mêmes fort proprement les femmes autour du Corps, soit la propre Ceinture de Sainte Marguerite Vierge & Martyre? Et d'où l'auriez-vous euë, grand Dieu! cette propre & vraye Ceinture de Sainte Marguerite martyrisée au fond de l'Asie, d'où il ne nous est rien venu d'elle qui ne soit trés-incertain: jusques-là que les Actes de son Martyre ont été déclarez ne mériter aucune créance? Et vous voulez que l'Histoire de sa Ceinture soit plus certaine que celle de sa mort!

Vou-

Voudriez-vous bien faire ferment de la vérité de cette Relique ? Mais quand vous en feriez persuadé en vôtre particulier, oseriez-vous dire que la chose soit si constante & si bien prouvée, qu'aucun homme sage ne la puisse révoquer en doute ? Il est donc constant que le Decret que vous alléguez ne vous donne nul droit, bien plus qu'il vous ôte absolument le pouvoir de célébrer un Office de Sainte Marguerite différent de celui que le Breviaire de vôtre Ordre marque pour ce jour-là. De maniére que vous péchez mortellement ce jour-là vous & tous vos Péres. Car le Decret porte expressément que ceux qui à raison d'une pareille Relique auront fait ce que vous faites n'auront point satisfait à l'obligation du Breviaire : *Sub pœnis de non satisfaciendo præcepto recitandi Breviarium.*

Vous êtes encore bien moins excusables dans presque toutes vos autres Abbayes, & nommément à S. Denis, où il vous arrive si souvent de quitter l'Office de la Ferie pour faire celui d'un Saint dont aucun de vos Religieux n'oseroit assurer que vous ayez la vraye Relique. On ne vous conteste point, par exemple, celle du Roi S. Louïs, ni par conséquent le pouvoir d'en faire une Fête solemnelle : mais combien en pourriez-vous produire de cette espéce ? Or je soûtiens que toute Relique qui sera moins avérée ne peut être du

nombre de celles qoi donnent droit de di-re l'Office do Saint à qui elles sont attri-buées. Il est donc évident que le Decret dont vous vous constituez défenseur, n'est violé par aocune Commonaoté plus hautement ni plus hardiment que par les vôtres. *Medice cura te ipsum.*

Mais il faut aller plus avant, ce beau passage de S. Grégoire qui en envoyant en Angleterre des Reliques de S. Sixte bien sûres & bien avérées, ordonne à l'Evêque Augustin de ne les pas mettre dans un mê-me lieu avec celles du même nom qui sont douteuses; mais supposé qu'il ne troove pas une entiére sûreté daos ces prétenduës Reliques de S. Sixte, de les cacher en sor-te qu'on ne puisse les visiter ni leor rendre aucune vénération, *de peur*, dit-il, *qu'on ne quitte des Reliques certaines pour en révérer d'incertaines.* Ce passage que vous citez avec tant de pompe, mon Révérend Pé-re, vous regarde vous autres plus directe-ment que personne; que dis-je? il vous regarde? Il vous designe. C'est une vé-ritable Prophetie dont l'Auteur (j'entens le Pape S. Grégoire) prétendant parler de S. Sixte a parlé de lui-même, & a prédit sans y penser, ce qui devoit lui arriver après sa mort.

Le Saint Evêque Augustin trouva fort étrange qu'on lui eût fait voir en Angle-terre le Corps d'un S. Sixte martyr, sça-chant que Saint Sixte étoit encore dans son

tom-

tombeau à Rome. Que diroit-il donc ce zélé Missionnaire s'il revenoit aujourd'hui & qu'on lui fit voir à Soissons le Corps du Martyr S. Sebastien, & celui de S. Grégoire le Grand, le même qui consulté par lui sur la prétendue Relique de S. Sixte, nous a appris selon vous ce qu'on doit penser de pareilles Reliques?

Vous les avez vûs cependant ces deux Corps de S. Sebastien & de S. Grégoire le Grand dans deux longues & larges Chasses au dessus du Grand Autel de vôtre Eglise de Soissons. C'auroit été une œuvre digne de vous, mon très-Révérend Pére, si dans ce célébre Voyage que vous fites à Rome, & dont vous avez voulu que la postérité conservât la mémoire, vous aviez obtenu par le moyen de ces sçavans Cardinaux que vous appellez vos amis, une déclaration en forme que les Corps de S. Grégoire le Grand & de Saint Sebastien martyrs ne sont plus à Rome dans leurs tombeaux ausquels il est si fort défendu de toucher; mais qu'ils reposent dans vôtre noble Eglise de S. Médard de Soissons. A moins de cela, souffrez que S. Grégoire vous dise de son prétendu Corps ce que vous nous apprenez qu'il a dit de celui de S. Sixte qu'on montroit en Angleterre: *à moins qu'il ne soit constant ou par la voye des Miracles ou par la déposition de témoins dignes de foi, que ce Corps est celui d'un Saint, il faut empêcher en toutes manieres*

qu'il ne demeure exposé à la vénération publique.

Mais je me trompe en disant que le S. Sixte d'Angleterre ressembloit à vôtre S. Sebastien de Soissons. Les Anglois donnoient le leur pour un Martyr, mais non pas pour un Pape. Il se pouvoit donc fort bien faire que leur Relique fût le vrai Corps de saint Sixte : au lieu qu'il est moralement impossible que vos deux Corps de Soissons soient, comme vous l'assurez, l'un de saint Grégoire le Grand, l'autre de saint Sebastien martyrisé à Rome sous Diocletien, & enterré aux Catacombes.

Il faut dire la même chose de vos Saints Corneille & Cyprien de Compiégne, (bon Dieu! à Compiégne le corps de S. Cyprien) de vôtre Saint Perpetuë de Vierzon & de mille autres semblables : dont cependant vous faites autant d'Offices solemnels contre la défense expresse de Rome, dont le decret porte que cela ne sera nullement permis si ce n'est qu'il conste que c'est éfectivement le propre Corps du même saint dont il est parlé dans le Martyrologe : *non nisi de sanctis in Martyrologio descriptis, & dummodo constet de identitate corporis.* Je ne parle point de saint Denis ni de vos Messes Greeques qu'on ne peut regarder que comme une vraye prophanation, dés qu'il est seulement douteux que l'Apôtre de Paris

soit

soit Denis l'Areopagite. Car vous ne sçauriez nier que ce ne soit pour montrer que ce saint Evêque étoit venu d'Athenes, qu'aux jours de sa Fête & de son Octave, & dans les autres principales solemnitez vous vous êtes avisez par je ne sçai quelle autorité, de chanter la Messe en Grec. Personne n'auroit plus d'interêt que les Successeurs de S. Denis à lui conserver cette glorieuse qualité d'Areopagite & de Disciple de S. Paul: & il faut que la chose leur ait paru bien insoûtenable pour qu'ils se soient crûs obligez, je ne dis pas à l'abandonner, mais à l'impugner ouvertement. Or ce que l'Eglise de Paris déclare en termes exprés dans son Breviaire, que saint Denis son premier Evêque n'est point l'Areopagite; Les P. P. Benedictins le combattent, & comment? En chantant la Messe en Grec le jour de sa Fête & de son Octave. N'est-ce pas là faire servir la Messe à autoriser je n'ose pas dire quoi?

Vous m'allegueretz sans doute que l'Eglise Romaine regarde le premier Evêque de Paris comme étant l'Areopagite. A cela il y auroit bien des choses à répondre. La premiere est que lors qu'il s'agit d'un saint de Paris & du premier Evêque de cette Ville, son Eglise est celle qu'on consulte principalement comme la mieux informée & la plus interessée à ne rien abandonner mal à propos de ce qui peut servir à il-

 lustrer

lustrer son Patron. De là vient qu'on ne doute nullement que dans la premiére revision qui se fera du Breviaire Romain, Rome, si elle fait mention de S. Denis de Paris, ne se conforme à la Légende de l'Eglise de Paris; & qu'à l'égard de S. Denis l'Aréopagite elle ne retranche ce qui s'est dit jusques ici sur la foi de vôtre Abbé Hilduin, qu'il est venu à Paris. C'est ainsi que Rome en a déja usé à l'égard de la vie de saint Bruno, & de plusieurs autres.

Une autre chose qu'il y auroit à dire est que sur le sujet de saint Denis, le Breviaire de Rome ne pouvoit pas vous gêner, puis que vous avez un Breviaire propre. Mais il ne s'agit pas de cela. Profitez à la bonne heure de ce que le Breviaire Romain a dit de vôtre Saint Denis: mais n'inventez pas des Messes Grecques pour confirmer une chose dont tout ce qu'on peut dire de plus doux est qu'elle n'est déja que trop douteuse. Vous craignez la superstition dans l'honneur rendu aux saints des Catacombes, & vous ne craignez point le scandale, lors qu'à Paris & à saint Denis les Ministres du Seigneur se donnent mutuellement le démenti en enseignant le peuple. Considérez ce que peut penser ce peuple lors qu'au sortir de Paris où son Archevêque lui a fait dire quelle a été la vie de saint Denis; il va chez vous où on lui débite tout le contraire. Ce que le Clergé lui a dit être une pure fable, injurieuse à

la

la sincérité de nos plus saintes Traditions, vous le lui faites raconter comme une verité indubitable. Dans quel embaras, bien plus dans quel mépris des choses de la Religion, ne mettez-vous pas la multitude qui sçait si peu démêler la certitude du Dogme d'avec l'incertitude des faits ? Donnez lui à baiser les Reliques de vos trois Patrons : ce sont des Saints & cela nous suffit. Mais si en matiére de Reliques il n'est pas permis de rien avancer qui ne soit trés-certain, commencez, mon trés-R. P. par nous donner l'éxemple, vous autres Ministres desquelles Eglises Nobles, en comparaison desquelles toutes les Capuciniéres ne sont que des Eglises de Gueux. Commencez par imposer silence à celui qui montre vôtre Tresor de saint Denis où vous ne disconviendrez pas que tout est plein de Reliques qui ne sont pas plus avérées que vôtre Lanterne de Judas & vôtre sainte Larme de Vendôme, dont vous faites une Fête plus solemnelle que ne sont toutes les Octaves de saint Ovide, avec une Procession où l'on accourt de toute la Province pour voir un prisonnier traînant une longue corde qu'il a au col, & que la sainte Larme délie.

La seule vûë de cette prétenduë Larme de nôtre Seigneur versée sur le tombeau du Lazare, recueillie par les Anges & enfermée, je ne sçai pas comment, dans une globule de Cristal de la grosseur d'un

pois :

pois : Les belles choses que le Montreur raconte de celui qui voulut l'avaler & qui pensa être étranglé, parce qu'elle lui demeuroit au gosier : (Pardonnez-moi, mon Révérend Pére, si je me trompe en quelque chose, je n'ai entendu cette Histoire qu'une fois, il y a plus de vingt ans, & je ne crûs pas alors en devoir jamais avoir besoin : mais je sçai qu'elle est tout à fait rare) cette vûë, dis-je, & le recit qui l'accompagne, sont ce des choses fort propres à persuader ceux qui ne croyent qu'aprés avoir examiné ? Cependant vous qui trouvez si mauvais qu'on dise une Messe de saint Ovide, en dites sans fin de la sainte Larme ; & je suis trés-persuadé, sans qu'il soit besoin que je m'en informe, que le Decret cité si magnifiquement & si souvent dans vôtre Livre n'aura apporté aucun changement à cette pratique. C'est au nouvel Evéque de Blois de profiter de vôtre avis, mon Révérend Pére, & d'examiner soigneusement, avant que de souffrir qu'on dise desormais aucune Messe de la sainte Larme, *utrum de identitate constet*, sçavoir s'il est constant que ce soit éfectivement la même que Jesus Christ a versée sur le tombeau de Lazare. Mais peut-être que vos Reliques, ainsi que vos personnes sont à couvert de l'examen des Evéques. Cela supposé, mon trés-R. P. vous pouvez donner tout à vôtre aise des avis aux Prélats sur le sujet des Reliques ; cela ne

re-

regarde pas les vôtres: elles sont en sûreté. Je m'imagine vous entendre dire: Hé quoi! n'avons-nous pas de bons titres? Ah, mon Pére, ne parlons pas de vos titres, croyez-moi, ou bien faisons revenir saint Martin pour les examiner avec cette exactitude scrupuleuse dont vous parlez. Le S. Prélat, dites-vous, ne crut pas devoir s'en rapporter à ce qu'avoient fait les Evêques ses Prédécesseurs au sujet du prétendu Corps saint sur le Tombeau duquel ils avoient érigé & consacré un Autel; quelque ancien & quelque authentique fût ce témoignage, il n'y eut aucun égard; parce que les preuves chronologiques & historiques de la Vie du prétendu Saint, de sa mort & de sa sépulture, ne se trouvérent pas assez claires & assez constantes, & que les plus vieux du Clergé ne purent le satisfaire sur des questions qu'il leur fit, il renversa l'Autel, & interdit la Relique. Hélas! que feroit-il ce grand Saint, s'il lui falloit aujourd'hui visiter avec la même exactitude son trésor de Marmoutier, & tous les autres de l'Ordre! Croyez-vous qu'il eût plus d'égard à quelques vieux parchemins tels que nous sçavons qu'ils sont la plûpart, qu'au témoignage d'un Autel érigé par les prédécesseurs sur une prétendue Relique. Sçachez, Mon Pére, que saint Martin seroit un Visiteur plus redoutable à vos Reliques qu'à toutes celles des Catacombes.

tacombes. Car, comme vous voyez, c'étoit aux anciennes qu'il en vouloit; persuadé que dans celles qui se découvrent de nos jours il est moins aisé de tromper.

Ce qui frappa saint Martin, dites-vous, & ce qui lui donna une mauvaise idée de la Relique, fut que le Saint qu'on prétendoit avoir été enterré sous l'Autel n'étoit point *connu* * dans le Païs.

Vous me pardonnerez si je vous dis, mon trés-Révérend Pére, que cet éxemple est tout à fait mal allegué. Il n'y a nulle comparaison à faire à cet égard entre un Corps saint apporté de Rome où il est demeuré caché onze ou douze cens ans parmi une multitude inombrable d'autres dont le martire est attesté en général par toutes les Histoires; & celui qu'on nous donne pour un Martyr de nôtre Païs, sans que depuis qu'on nous fait honorer son Tombeau personne ait pû découvrir qui il est, ni quand, ni comment il a souffert. Ce qui est un préjugé contre celui-ci ne l'est nullement contre celui-là. Il est donc vrai que la qualité de Saint inconnu ne rend nullement suspect celui des Catacombes, quoi qu'elle puisse rendre suspect un saint Local, ainsi que le prouve l'éxemple que vous avez tiré de la Vie de saint Martin.

Mais trouvez bon que je vous en cite un autre

* Le titre de la Lettre du Pére Mabillon est *de cultu sanctorum ignotorum*.

autre au sujet des Saints inconnus. Il est tiré des Actes de vôtre saint Placide, où nous lisons que ce Disciple de saint Benoît, selon vous, dont on raconte aujourd'hui une si grande multitude d'actions éclatantes & de miracles insignes, & dont on veut que la Vie & le Martyre ayent été publiez aprés sa mort par l'Empereur Justinien, & par le Pape Vigile qui ordonna qu'on les lût à perpétuité dans toutes les Eglises, (car c'est ce que porte la prétenduë Lettre de Vigile) a été un Saint tellement inconnu depuis le 6. Siécle où vous prétendez qu'il a souffert, jusqu'au douziéme) qu'un Prêtre Grec s'avisa, diton, d'apporter cette Vie en Italie; que ni au Mont-Cassin, où vous supposez qu'il a vécu, ni à Messine où vous assurez qu'il est mort, on ne sçavoit pas seulement qu'il y eût eu au monde un saint Placide martyr. La chose est si suprenante qu'elle passeroit pour une calomnie si je n'en mettois ici la preuve.

C'est pour cela, dit le Traducteur de cette Vie en parlant aux Moines du Mont-Cassin, que vous avez tiré de Grece les Triomphes & les Combats de vôtre martyr Placide, que la négligence des Latins avoit depuis long tems enseveli dans le silence . . & plus bas . . . . *Or de peur* (ajoûte-t-il) *que les Critiques, ou ceux du caractére opposé, ne vous accusent d'introduire dans le monde un nouveau Martyr, nous ferons voir que celui-ci est un Martyr ancien*

tien & véritable, & nullement un Martir de nouvelle façon. Nous le ferons, dis je, voir par le témoignage de l'Eglise d'Orient qui depuis long tems a révéré l'Histoire de ses triomphes, que le Moine Gardien avoit écrite en Grec, & par le témoignage de l'Empereur Justinien qui envoya un Edit au Pape Vigile pour faire canoniser le Martyre de ce Saint.

Ces paroles n'ont pas besoin de Commentaire. On ne sçauroit les lire sans être convaincu que dans le 12. Siécle tout ce qu'il y avoit de gens en Occident ignoroient que dans le 6. il y eût eu à Messine un Martyr nommé Placide, & que ce Martyr eût été Disciple de saint Benoît: que pour en convaincre les Critiques qui regardoient ce nouveau Martyr comme trés-apocriphe, il fut impossible de s'appuyer d'aucun autre témoignage que de celui des Grecs touchant un homme qui ne vit jamais la Grece & qu'on supposoit au contraire avoit été la merveille de Rome, de la Sicile, & de toute l'Italie, soit durant sa vie soit aprés sa mort. Il faut ajoûter à cela que cette prétenduë Vie de saint Placide écrite par Gordien ne paroît point: que celle qui porte ce nom est un ouvrage de Pierre Diacre & Moine du Mont-Cassin qui vivoit dans le 12. Siécle, & un ouvrage plein de faussetez visibles.

Mais tout cela n'est rien en comparaison de ce que je vas dire. L'origine de la fête de saint Placide à Messine est attri-

buée-

buée à un illuſtre miracle du Saint que les Hiſtoriens de Sicile ont rapporté en ces termes. *En L'an de N. Seigneur 1266. après que le Roi Charles ſe fut rendu maître du Royaume de Sicile le Bienheureux Placide revêtu de l'habit de ſaint Benoît s'apparut à Meſſine dans la rue des Selliers à Raimond & à Florellus tous deux Selliers, & il leur ordonna de célébrer une Fête à ſon honneur, ce qui ne s'étoit point encore pratiqué, ils ne refuſerent point, mais comme le nom de Placide avoit été inoui juſqu'alors bien loin qu'on eût entendu parler du genre de vie qu'il avoit ſuivi ni d'aucune de ſes actions, ils lui demanderent qu'il leur montrât qu'elle avoit été ſa figure, & qu'il leur apprît quelles actions il avoit faites, auſſi-tôt il leur donna un Livre où ſa vie étoit écrite.*

Voici, par parentheſe, une autre grande merveille, que la Vie écrite par Gordien & portée vers l'an 1115. de Conſtantinople au Mont Caſſin, ainſi que l'aſſure poſitivement Pierre Diacre ; & auſſi tôt traduite, comme nous avons vû, pour être répanduë par tout, fût encore cent cinquante ans aprés ſi inconnuë à Meſſine qui étoit le lieu du Martyre, & où repoſoit le Corps du Saint, qu'on y ignorât juſqu'à ſon nom ... *Il preſenta donc aux deux Selliers un Livre où ſa Vie etoit écrite & leur ordonna de la faire lire au Peuple. Et pour ce qui eſt de ſon image, voici comme il leur laiſſa. Il les fit venir dans la grande Egliſe avec un grand Peintre. Les deux Sacriſtains ſçavoir*

voir Jaques Prêtre & Senserge y étoient aussi presens. Il ordonna au Peintre de tirer son portrait, celui-cile peignit en Moine : & comme il se tournoit vers lui pour sçavoir s'il trouvoit son Portrait ressemblant, le Peintre fut fort surpris de ne plus voir de Moine : celui qui le faisoit travailler ..s'en étant allé, quoi que les portes de l'Eglise fussent fermées.

Voila comment saint Placide a commencé à être connu à Messine. Auparavant qui que ce soit n'en avoit entendu parler. Que si maintenant on veut avoir des garants de cette Histoire, les voici. *Le Docteur Raimond Prieur du Couvent des Dominicains a souvent dit en prêchant le jour de saint Placide, qu'il l'avoit apprise de Florellus lui-même qui étoit son grand Pere, & un des deux Selliers. Mais le Moine Placide Campulus Bénédictin du Monastére de saint Placide à Messine, assure qu'il a lû toute cette Histoire dans le Livre de la Confrairie de saint Placide qui se gardoit jadis dans la grande Eglise de Messine.*

Voyez aprés cela si il est permis de douter de la vérité d'une aussi grande merveille. Quelqu'un cependant (car il y a toûjours des gens durs à croire) pourroit demander comment il a pû se faire qu'un homme, qui durant sa vie avoit été la merveille de Messine, & qui y étoit mort Martyr, fût si universellement oublié, que pas un ne se souvint d'avoir lû ou entendu dire qu'aucun de ce nom eût jamais

été

été au monde. C'est ce qu'ont bien prévû les Historiens du Païs, & ils y ont répondu habilement, en disant que les Sarazins avoient ravagé la Sicile d'une maniére si épouvantable que tout le monde y avoit perdu jusqu'à la mémoire. On s'y souvenoit à la vérité de saint Agathe, de sainte Luce, & de quelques autres semblables: mais du grand S. Placide non plus que s'il n'eût jamais été. En bonne foi, mon Pére, vous devez bien par amitié donner à ce Saint de vôtre Ordre le premier rang dans ce que vous venez d'écrire touchant les Saint inconnus. Ce n'est pas que Saint Maur Patron de vôtre Congrégation de France pouroit le lui disputer. L'Eglise de Paris, qui doit enfin le connoître, puisqu'elle posséde son Corps, vient de déclater qu'il n'a jamais été Bénédictin. Ce n'est pas sans vous avoir prié long temps auparavant de lui maintenir cette qualité qu'on ne demandoit pas mieux que de lui conserver, pourvû qu'elle fût appuyée sur d'autres preuves que sur des faussetez visibles & palpables. Vous n'avez pas jugé, vous & vos Révérends Péres, que ce soin fût digne de gens sçavans comme vous; vôtre temps est plus utilement employé à dégrader les saints des Catacombes. Mais pardonnez-moi si je vous dis que ce nouveau genre de persécutions faites à tant de Martyrs, ne donne pas seulement lieu à quantité de Réfléxions peu avantageuses à

vôtre ordre : il deshonore outre cela l'Eglise Romaine & Catholique dans un point fort délicat : Je vous ai déja dit, mon Révérend Pére, que mon dessein dans cette seconde Partie n'est pas d'établir la vérité que vous avez attaquée, ni de prouver que les Reliques envoyées par le saint Pére ne nous doivent point être suspectes, il seroit aisé de le faire voir séparément, pour peu qu'on le jugeât nécessaire aprés tous les éclaircissemens, qui ont déja été donnez sur ce sujet. Quoi qu'il en soit ma Lettre n'est point une Apologie des Reliques qui nous sont envoyées de Rome, elle n'est faite que pour vous représenter l'idée que vous nous donnez de Rome & de l'Eglise; car je m'assure que vous n'y avez pas pris garde.

Plus elle est affreuse cette idée, plus nos ennemis communs la trouveront véritable; mais ce n'est pas pour les Protestans que j'écris, c'est pour les Catholiques; c'est pour vous, mon trés-Révérend Pére, à qui il doit suffire pour desarmer vôtre Ouvrage, qu'on ne puisse le défendre sans condamner l'Eglise Romaine d'une profanation trés-criminelle & directement contraire aux Decrets du S. Concile de Trente, & que cela soit ainsi, voici comme je le prouve.

Il est certain que d'attester par un Acte public qu'un Corps, dont il y a lieu de dou-

douter que ce soit le Corps d'un Bienheureux, ou même d'un Chrétien, est le Corps d'un Saint Martyr & une sacrée Relique : de l'envoyer en cette qualité aux Princes & aux Rois, comme le plus précieux présent que le Souverain Pontife puisse faire : de déclarer qu'on l'envoye pour pouvoir être exposé dans quelque Eglise que ce soit à la vénération publique des fidelles : de dire qu'on en use ainsi pour la plus grande gloire de Dieu & l'honneur de ses Saints : c'est commettre une prophanation très-criminelle, & violer d'une maniere criante l'ordre que le saint Concile de Trente a donné, de ne point exposer aucune Relique qui ne soit bien averée.

Or est-il qu'une partie de vôtre Ecrit, mon très-Reverend Pere, est employé à prouver que les Reliques données & envoyées par les Ministres du Pape & par le Pape même, soit à des particuliers soit à des Communautez, à des Eglises celebres & Cathedrales; à des Princes & à des Rois pour être exposées dans nos Temples à la vénération publique sur la foi du témoignage que le Pape en a fait rendre, déclarant authentiquement que ce sont des sacrées Reliques & les Corps des Saints Martyrs : que ces Reliques, dis-je, selon vôtre Ecrit, sont pour la plûpart des ossemens dont il y a lieu de douter que ce soient les ossemens d'un Bienheureux ou même d'un Chrétien.

Donc

Donc une grande partie de vôtre Ecrit est employé à prouver que le Pape & l'Eglise Romaine commettent continuellement une prophanation trés-criminelle & directement contraire à un des plus importans Decrets du saint Concile de Trente.

Le Public jugera en premier lieu si ce raisonnement n'est pas dans la forme la plus éxacte & la plus claire. Secondement si la majeure ou premiére proposition peut être niée d'aucun Chrétien. Reste donc à voir si vous avez dit éfectivement ce que la mineure vous attribuë. Mais oseriez-vous en disconvenir ?

Vous dites que la plûpart de ces Saints ne sont ni certainement ni indubitablement Saints : que bien loin de cela ils sont douteux & incertains, vû qu'on n'a aucun témoignage ni aucun indice de leur sainteté : a que ceux dont on avoit des marques certaines de Martyre ont été tirez des Catacombes il y a déja plusieurs Siécles : que dés le tems de Grégoire Troisiéme il ne s'y en trouvoit plus : que quoi qu'en vôtre particulier vous soyez persuadé que l'on n'enterroit dans les Catacombes que des Chrétiens, beaucoup d'autres en doutent fort, & qu'il est quelquefois as-

a Primo sancti ejusmodi plerique nequaquam certi & indubitati imo dubij & incerti sunt, nullis certis approbati testimonijs aut indicijs. p. 8.

ſez incertain ſi ces prétendus Martyrs ne ſont pas morts Payens ; que les Auguſtins de Toulouſe ont le Corps d'une prétenduë ſainte Julie tiré du Cimetiére de Caliſte, dont l'Epitaphe, ſelon vous, marque bien plûtôt le Corps d'un Payen que celui d'un Chrétien : *& par là*, dites-vous, *il n'y a perſonne qui ne voye combien griévement la Religion eſt violée dans ces ſortes de choſes, puis qu'on nous donne pour Saints & pour Martyrs ceux dont il eſt preſque impoſſible, ou plûtôt entierement impoſſible de demontrer qu'ils ayent été Chrétiens.* a

Mais de grace, mon trés-Révérend Pére, *qui ſont ces perſonnes qui nous donnent pour Saints & pour Martyrs ceux dont il eſt preſqu'impoſſible ou plûtot entiérement impoſſible de démontrer qu'ils ayent ſeulement été Chrétiens*? b Sont ce les Auguſtins de Toulouſe qui diſent ce que Rome leur a appris, & qui nous donnent pour un Martyr ce que le Pape & ſes Miniſtres leur ont donné pour un Martyr ? Ou n'eſt-ce pas plûtôt le Pape lui-même, qui ſur des ſignes auſſi équivoques permet que l'on déclare

a At ſanctorum illorum incognitorum vel ipſa Chriſtiana profeſſio haud ſatis aliquando explorata eſt ne dum Martyrium ipſum.

b Ex his nemo non videt quam graviter in ejus modi rebus contra religionem peccetur dum Sancti Martyres aſſeruntur quos Chriſtianos fuiſſe vix ac ne vix quidem demonſtrare poteſt. p. 11.

clare Martyr celui qui très-probablement n'a pas même été Chrétien ? C'est donc par le Pape lui-même qu'il est visible, selon vous, que la Religion est très-grièvement violée?

Vous dites que de tous ces signes de Martyr il n'y en a qu'un seul qu'on puisse prudemment regarder, non pas comme très-certain, ainsi que l'a décidé la sacrée Congrégation, mais comme probable, sçavoir le Vase teint de sang : encore faut-il être bien convaincu, dites-vous, que c'est effectivement du sang, & que ce Vase n'est point un Vase de parfums, d'odeurs & de choses semblables qu'on mettoit dans le tombeau des Martyrs. * D'où vous concluez en ces termes : *il est aisé à chacun de juger par ce qui vient d'être dit que parmi ces Saints inconnus* (nous appellons de ce nom ceux qui sont tirez des Catacombes, soit qu'on sçache leur nom propre, soit qu'on ne le sçache pas) *il y en a peu qui soient indubitablement Saints : puis qu'il ne s'en trouve aucun, ou du moins que cela est trop rare dont l'Epitaphe lui donne le nom de Martyr ; fort peu avec lesquels on ait trouvé une marque probable du Martyre*,

* *Remarquez, que les prétendus Vazes d'odeur se mettoient dans le tombeau même pour l'embaumer au lieu que les Vazes de sang se trouvent pour la plûpart hors du tombeau pour servir de marque.*

tyre , ſçavoir un Vaſe de terre teint de leur ſang. a

Voila ſans doute un beau champ poor les Ecrivains Proteſtans. Ils y trouveront de quoi s'égayer, non pas ſur la ſuperſtition des Peuples, ni même ſur la fourberie des Moines, mais ſur celle de la ſainte Egliſe Romaine, dont vous avertiſſez les Evêques particuliers de ſe garder ſoigneuſement, en leur diſant que c'eſt fomenter la ſuperſtition qoe de ſouffrir que leur autorité ſerve à introduire un tel Culte : que s'ils imitoient leurs Saints prédéceſſeurs, il ne leur arriveroit pas de permettre ſi aiſément (ce que Rome leur ordonne de permettre) que de tels Corps ſaints fuſſent expoſez à la vénération des fidelles : & qu'ils ne permettroient, à l'exemple de ſaint Martin, que le Culte de ceux dont le martyre eſt raconté par quelqu'Auteor ancien dont le témoignage ne peut être révoqué en doute.

Cependant à vous entendre parler, c'eſt l'Eloge de l'Egliſe Romaine que vous écrivez. * Vous éxaltez la défenſe qu'elle vient de faire de dire l'Office ou la Meſſe

 d'au-

a Hinc facile cui vis perſpicere licet paucos eſſe ex illis incognitis ſanctos indubitatos, cum nulli aut certe rariſſimi ſint qui vel Martyris titulum in Epitaphijs preferunt, pauci qui vitrea vaſcula ſanguine tincta, quod parrati Martyrij probabile indicium eſt adjuncta habuerint. p. 11.

* Pag. 7. & ſeq.

d'aucun des Saints dont on a les Reliques, à moins qu'il ne soit dans le Martirologe: § & vous prétendez que des deux raisons qu'elle a euës d'en user de la sorte, la premiére & la principale est le juste sujet que nous avons de douter si ce sont éfectivement des Saints ou même des Chrétiens.

Mais encore un coup, mon trés-R. Pére, vous n'y pensez pas, faites réfléxion, je vous suplie, que si ce qui a porté Rome à faire le decret dont vous parlez eût été le juste sujet qu'il y a de douter si les Reliques qu'elle envoye sont éfectivement de saintes Reliques, des Reliques des Martyrs ou même des ossemens de Chrétiens, bien loin qu'un tel decret pût la justifier il ne serviroit au contraire qu'à la rendre beaucoup plus coupable: car le retranchement de l'Office doit être compté pour rien tandis qu'elle conserve à ces Reliques, qu'elle-même reconnoît pour fausses ou du moins pour suspectes, le culte essentiel & principal dont l'Office n'est que l'accessoire. Je m'explique.

Vous sçavez, mon trés-Révérend Pére, que déclarer bien-heureux, ou même canoniser un Serviteur de Dieu, ce n'est point établir une fête en son honneur, c'est simplement déclarer qu'il peut être invoqué par les fidelles & que le trés-saint Sacrifice peut être celébré sur son tombeau. Voila ce qui fait l'essentiel

§ Pag. 22.

riel du Culte que nous rendons aux Saints: la Fête & l'Office du nouveau Saint vient après, comme un Culte accessoire, mais dont il peut n'être pas honoré, sans que pour cela sa sainteté puisse être révoquée en doute : puis que l'invocation publique & la célébration du saint Sacrifice sur son tombeau sont les deux choses que la Religion ne permet qu'à l'égard de ceux qui sont indubitablement Saints.

Que dans la Messe qui se célèbre le jour de sa mort ou de sa translation, il soit permis de faire de lui une mémoire plus ou moins expresse, d'employer son intercession ou dans une oraison qui se chante une fois l'année ou dans celles qui se disent tous les jours, soit en arrivant à l'Autel, soit lors qu'on offre le Sacrifice, c'est une différence accidentelle qui ne change point du tout la nature de la chose.

Si j'aimois à charger tout ce que je dis de preuves inutiles & qui ne servent qu'à faire une vaine montre d'érudition, vous verriez ici mille exemples de ce que j'avance. Il ne faut que se souvenir de la maniére dont se fit en 1032, la Canonization de saint Romuald, sans aucune autre Cérémonie, dit Baronius, que celle qui étoit alors en usage ; & qui consistoit en ce que le saint Siége sur les demandes qui lui en étoient faites, accordoit la permission d'ériger un Autel

sur le Corps du Serviteur de Dieu. *a*

Il suffit d'avoir exposé ces choses, où chacun verra clairement de quel excès de profanation l'Eglise Romaine se seroit renduë coupable, si convaincuë des raisons qu'il y a de tenir pour suspectes les Reliques qu'elle nous envoye, elle s'étoit contentée de retrancher l'Office de ces Saints; tandis qu'elle persiste à en autoriser & la vénération publique & l'invocation durant le Sacrifice de la Messe, & l'érection des Autels en leur mémoire & sous leur nom.

Dites-moi, je vous prie, (ceci peut-être, mon Pére, vous ouvrira les yeux) de quoi sont garnis tous les Autels fixes ou portatifs qui se consacrent dans le monde depuis une longue suite de Siécles pour y offrir le Corps du Seigneur ? Nous ne pouvons sans un péché mortel célébrer la Messe que sur un Autel Consacré, & l'on n'en peut consacrer aucun qui ne soit le tombeau d'un Saint: c'est à dire que les pierres mêmes portatives ne sont Autels qu'autant qu'elles enferment quelque partie du Corps de ceux dont il est dit, *Les Saints reposent sous l'Autel du Dieu vivant.* Le Prêtre en montant à cet Autel le baise, en

a Ea tantum ritu qui tunc erat in usu, nempe ut petentibus concederet apostolica sedes super Corpus ejus altare construere ut testatur idem Petrus Damiani. ex Baron. ad an. 1027. N. XIII.

en disant en son nom & au nom de tout le peuple ; *Nous vous prions , Seigneur , par les mérites dont les Reliques sont là &c.* ce sont les premiéres paroles que le Prêtre dit à l'Autel, & il n'y a aucune Messe où elles ne se disent. En faisant l'oblation , *recevez*, dit-il , *sainte Trinité, cette oblation que nous vous offrons en mémoire de la Passion, de la Résurrection & de l'Ascension de Jesus Christ nôtre Seigneur ; & en l'honneur de la Bien-heureuse Marie toûjours Vierge , & du Bienheureux Jean-Baptiste , & des saints Apôtres Pierre & Paul , & de ces Saints ici* : & aussi-tôt aprés il baise leurs Reliques enfermées dans l'Autel. Et ces Reliques si nécessaires à la cérémonie du Sacrifice, ceux qui nous les envoyent pour en faire des Autels, (car personne n'ignore que de mille Autels que l'on consacre, à peine y en a-t-il deux garnis d'autres Reliques que de celles des Catacombes) ceux, dis je , qui nous envoyent ces Reliques pour en faire des Autels, ont lieu de douter que ce soient des ossemens de Saints, ou même de Chrétiens.

Brisons là, mon Révérend Pére: car ce sont ici des choses qu'on ne sçauroit entendre sans frémir.

Je vous dirai seulement pour répondre à tous les raisonnemens qu'il vous a plû de faire sur le retranchement de l'Office de ces Saints. 1. Que j'ai appris à Rome de la bouche propre d'un Cardinal de la Congrégation

grégation des Rits (je ne dirai pas comme vous que c'est un Cardinal de mes amis, mais peu importe) j'ai, dis-je, appris de la bouche propre de ce Cardinal que ce qui a donné lieu à ce retranchement sont les abus qu'on faisoit du nom donné à la Relique, en la faisant passer pour être, par éxemple, de saint Victor Pape, de saint Justin Prêtre, de saint Félicissime Diacre, & dont nous avons les Vies, lesquelles on attribuoit faussement à ces Saints des Catacombes dont on solemnisoit la fête au jour & avec l'Office marqué pour les autres Martyrs dont ceux-ci portent le nom, comme s'ils eussent été les mêmes. C'est à quoi la sacrée Congrégation a sagement remédié en disant, que *pour ôter*, non seulement les abus des fausses Reliques, mais *les abus qui se sont glissez dans la recitation de l'Office* au sujet des Reliques, elle ordonne qu'on n'en dira point *sans une permission particulière*, que les Saints qui sont dans le Martyrologe; & que lors qu'il y aura preuve constante que la Relique est éfectivement du même Saint dont le Martyrologe fait mention.

La seconde chose que j'ai à dire, c'est qu'en Flandres, où toutesfois les Evêques dépendent, pour les Fêtes & pour les Offices, de la Congrégation des Rites, au lieu qu'ils ne s'y croyent pas soûmis en France; on ne laisse pas de continuer comme ici à faire l'Office des Saints dont on a

les

les Corps, bien qu'ils ne soient pas dans le Martyrologe ; ce que je dis non pas pour justifier cette conduite, mais pour montrer, ce qui est ma troisiéme proposition, que cette liberté de faire l'Office de ces Saints depuis la défense qui en a été portée, peut bien être une desobéissance, mais non pas une superstition ; puisque la superstition, s'il y en avoit, seroit incomparablement plus grande à consacrer des Autels en mémoire de ces Saints, à les invoquer durant le Sacrifice, & à consacrer sur leur Relique le Corps & le Sang de Jesus Christ.

Quant à ce que vous dites que les Miracles qu'on leur attribuë, quand même ce seroient de vrais Miracles, ne prouvent pas que les Reliques soient effectivement d'un Saint ; & que supposé que c'en fût un, sa Vie, étant aussi inconnuë, ne nous peut pas servir d'exemple ; & que par conséquent il n'en faut pas faire la fête, beaucoup moins exposer ce jour-là le saint Sacrement, que les plus saints Evêques, dites-vous, ont beaucoup de peine à permettre qu'on expose dans un jour de Patron ; & qui, si on suivoit les coûtumes anciennes, ne devroit jamais être exposé si ce n'est au moment de la Consécration.

Toutes ces choses, mon Révérend Pére, & plus encore les témoignages que vous alleguez pour les prouver, méritent roient

roient une lettre entiére. Peut-être prendrai-je la liberté de vous l'écrire encore, si le temps me le permet : mais en tout cas vous pourrez vous informer des meilleurs Théologiens si de pareilles propositions n'ont rien d'hétérodoxe, soit en elles-mêmes, soit dans leurs suites.

Il y auroit outre cela quelque chose à dire sur une ou deux contradictions où vous me paroissez être tombé dans un Ouvrage qui n'est pas assez long, pour donner droit d'oublier à la fin ce qui a été dit au commencement. J'y ai trouvé des passages qu'aparamment vous n'y avez pas mis pour les sçavans : mais peu importe, cela impose au vulgaire, à qui il suffit qu'on ait cité l'Abbé Guibert, Gregoire de Tours, le Concile d'Elvire & la Conférence de Cartage, pour lui persuader qu'on a dit vrai. Car combien y a-t il peu de gens qui puissent & qui veuillent examiner tout cela de prés ? Parmi les grands citateurs, bon Dieu qu'il est rare d'en trouver qui citent juste ! mais laissons les citations, mon Pére, & retournons aux Saints. Vous devez quelque réparation aux saints des Catacombes. Je l'espére de la sincérité dont vous faites profession, c'est elle qui m'a fait prendre la liberté de plaider la cause des Martyrs, ou plûtôt de l'Eglise Romaine, avec la même franchise avec laquelle vous l'avez ataquée. Pardonnez moi en cette considération

ration ce qui vous auroit pû choquer dans ma lettre. Jugez de mes intentions par les vôtres, & soyez persuadé que je suis, &c.

F I N.

